Le Procès Lemoine

L'ALCHIMISTE FAIT L'HISTORIQUE DE SES RELATIONS AVEC M. WERNHER

Paris, 16 juin. — Au début de l'audience, le président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Kœchlin déclare qu'il est en mesure de prouver que Lemoine n'était pas au Transvaal en 1900, ainsi qu'il l'avait prétendu.

Me Barboux se disposait à prendre la parole au nom de M. Wernher, quand Lemoine demande l'autorisation de poser de nouvelles questions à M. Feldenheimer.

— Les hostilités qui ont éclaté entre M. Wernher et moi, dit le prévenu, ont commencé à la suite d'une lettre que je lui ai adressée pour dénoncer le contrat qui nous liait, parce que la compagnie de Beers n'avait pas eu connaissance de ce traité. M. Feldenheimer, qui était mon associé, n'était-il pas alors d'accord avec moi pour rompre avec M. Wernher ?

— J'ai eu l'intention de rompre, répond M. Feldenheimer, mais j'étais trompé par Lemoine qui m'assurait que l'usine des Pyrénées était complètement outillée. Je voulais connaître l'avis des ingénieurs de la De Beers sur la valeur des expériences et je m'imaginais que M. Wernher s'opposait à mon désir ».

Lemoine affirme à ce propos que la compagnie De Beers interdisait formellement à M. Wernher de traiter des affaires de diamants avec qui que ce fût. Il était donc convaincu que, pour cette raison, son contrat n'avait aucune valeur et il assure que M. Feldenheimer était de son avis. Ils avaient donc eu l'un et l'autre l'idée de résilier.

— Pardon ! objecte M. Wernher. M. Lemoine parle bien de la résiliation de son contrat ; mais était-il disposé à rembourser l'argent que je lui avais avancé ?

— Certainement, affirme l'inculpé. Ces intermédiaires et moi nous étions d'accord pour rembourser M. Wernher. Personnellement j'avais les moyens de le faire.

— Certes, j'aurais pu rembourser, moi, dit à son tour M. Feldenheimer, mais je suis bien certain que M. Lemoine n'aurait pu m'imiter.

LE MEMOIRE DE LEMOINE

Lemoine, qui tient à préciser toutes ses explications, donne pendant plus d'une heure lecture d'un très long mémoire qu'il a minutieusement rédigé.

Il part de ses origines, relate le détail de ses études et s'efforce de démontrer qu'il a le droit de se dire ingénieur. Parlant de son service militaire, il se plaint que son livret militaire porte « qu'il ne sait ni lire, ni écrire, ni nager ». Il passe très rapidement sur son séjour en Belgique où il fut condamné sous un faux nom.

Sur une observation faite par le président au sujet de ce dernier détail, Me Laborit s'avise de dire :

— Pour éviter de se compromettre on va quelquefois dans un casino sous un faux nom !

— C'est exact ! répartit le président Dreyfus. Cela m'est arrivé.

Une fois de plus, Lemoine retrace l'historique de ses relations avec M. Wernher, et affirme que M. Wernher lui a déjà fait perdre plus de 50.000 francs.

(Voir en Dernière Heure)

A LA CHAMBRE

La Convention de l'Etat AVEC les Messageries Maritimes

M. Chautard défend le rapport de la commission

Paris, 18 juin. — La séance est ouverte à 2 heures 15, sous la présidence de M. Henri BRISSON.

M. Le Foyer, élu dans la 2e circonscription du 12e arrondissement de Paris, est validé.

On reprend ensuite la discussion du projet de loi portant approbation d'une convention passée entre l'Etat et la compagnie des Messageries Maritimes.

M. Chautard, rapporteur, défend son rapport dont il expose toute l'économie. Il félicite le Gouvernement de son initiative en cette matière, et surtout d'avoir introduit dans la convention le principe de la proportionnalité de la subvention aux charges et au contrôle de l'Etat.

L'orateur dit que la convention est avantageuse pour l'Etat et il combat le système de l'adjudication défendu par les adversaires de la Compagnie.

Certaines compagnies, dit-il, offriraient même de faire gratuitement le transport des dépêches, mais rien ne coûte aussi cher que les services gratuits.

En renouvelant le traité avec les Messageries, on obtiendra dès le mois de novembre des avantages très appréciables, au lieu d'attendre trois ans.

M. Chautard dit que la subvention forfaitaire était de 16.020.000 francs, y compris les primes à la construction ; elle était insuffisante, et on ne pouvait pas demander à la Compagnie d'augmenter son matériel à la veille de l'expiration de son traité. Si la convention était adoptée, les Messageries Maritimes pourraient faire un matériel neuf et améliorer celui existant, de façon à maintenir sur nos lignes le fret et les passagers au lieu de les laisser aller aux compagnies concurrentes.

M. CHAUTARD montre ensuite que les gouvernements étrangers soutiennent plus efficacement leurs compagnies de navigation que le gouvernement français ; ils ne reprennent pas d'une main ce qu'ils donnent de l'autre.

Tous leurs fonctionnaires voyagent au tarif plein, alors que chez nous on déplace un trop grand nombre de fonctionnaires qui voyagent à prix réduit.

Il montre ensuite que, si les bénéfices de nos compagnies maritimes ont diminué, elles ne sont pas seules à avoir subi une crise : le fret et les passagers ont diminué partout, même en Allemagne ; il trouve que l'on a trop construit de navires dans le monde.

Il signale ensuite les diverses formes de subventions accordées par les autres pays à leurs services maritimes.

Une des causes de diminution de recettes provient aussi de la captation par l'Allemagne des émigrants sur l'Amérique du Nord. Les Compagnies allemandes font de ce chef un bénéfice de près de 30 millions.

Répondant aux critiques faites par M. Jaurès sur les services des Messageries Maritimes : manutention, publicité et frais généraux, il montre que ces frais n'ont pas augmenté.

L'orateur dit que les services maritimes à grande vitesse sont toujours onéreux et la garantie qui leur est donnée par l'Etat n'est qu'une suite au budget de l'Etat. C'est ainsi qu'elle est considérée dans tous les pays, et il cite l'Italie qui, dans un contrat avec une compagnie maritime, s'est engagée à faire le service des intérêts des obligataires si les bénéfices réalisés ne le permettaient pas ; il en est de même dans beaucoup d'autres pays.

LES CLAUSES DE LA CONVENTION

D'après la convention, continue M. Chautard, la compagnie reçoit une subvention de 15 millions et la garantie de l'Etat pour le capital-obligations.

L'Etat obtient la création d'une ligne directe de Marseille à Haïphong, l'amélioration des services actuels, le droit de contrôle et la participation aux bénéfices. En outre, les navires devront être construits en France.

Ce sont là des avantages appréciables.

L'inscription des clauses proposées ne peut produire que de bons résultats.

M. CHAUTARD justifie la convention et il montre ensuite que si des armateurs marseillais avaient protesté contre la convention et avaient préconisé l'adjudication, c'est parce qu'ils pensaient que cette dernière aurait eu lieu ligne par ligne, ce qui n'était pas acceptable car seules les lignes productives auraient trouvé preneurs.

En terminant, l'orateur fait ressortir tous les avantages qu'on retirera de l'adoption de la convention.

Il y a plusieurs propositions, les unes demandent le rejet pur et simple de la convention, les autres demandent le renvoi à la commission. Si ces dernières étaient adoptées, la Chambre devrait donner des indications sur les points de la convention qu'elle entend modifier.

La suite de la discussion est renvoyée à mercredi prochain.

Demain à 2 heures, suite de la discussion du tarif général des douanes.

La séance est levée à 6 h. 20.

L'incident Mille-Régnier

Paris, 16 juin. — M. Mille, député de l'Allier, avait chargé deux de ses amis, MM. Varenne et Roblin, députés, de demander à M. Marcel Régnier, député de l'Allier, des explications au sujet d'une polémique engagée dans le journal « Le Progrès Social ».

M. Marcel Régnier a désigné MM. Berteaux et Steeg, députés, pour le représenter.

Les quatre témoins se sont réunis et ayant pris connaissance des numéros visés du « Progrès Social » contenant l'article de M. Régnier et la réponse de M. Mille, qui a provoqué la réplique de M. Régnier, ont constaté d'un commun accord que rien, dans les termes de cette polémique, si vive qu'elle ait été, n'est de nature à porter atteinte à l'honorabilité de leurs clients.

En conséquence ils estiment que l'incident ne comporte aucune suite.

Une église incendiée

Namur, 16 juin. — Un incendie a détruit cette nuit l'église de Marialine.

Cet édifice, classé parmi les plus beaux du pays, contenait plusieurs tableaux de Rubens.

Tout est détruit.

Lorsqu'on a voulu sonner le tocsin, la fumée a empêché de pénétrer dans l'église.

Les dégâts, évalués à environ 200,000 fr. sont couverts par une assurance.

L'Enquête sur la Marine

LA COMMISSION ENTEND M. THOMSON

Paris, 16 février. — M. Gaston Thomson, ancien ministre de la marine, a été entendu à deux heures par la commission d'enquête présidée par M. Delcassé.

M. Thomson a été interrogé sur les instructions qu'il avait données à M. Dupont au sujet des papiers portés à l'Ecole du génie maritime, sur les photographies des lettres de l'amiral Bienaimé, et sur les fiches qui auraient été constituées au ministère.

M. Thomson a répondu que sur le premier point il ne pouvait que reproduire les déclarations qu'il avait faites devant les magistrats du parquet maritime de Cherbourg.

C'est à titre de service individuel qu'il avait, au moment de son départ du ministère, demandé à son ancien chef de cabinet technique de vouloir bien recueillir et conserver tous ses papiers personnels, c'est-à-dire toutes les notes faites pour lui, toutes les copies de rapports, toutes les reproductions de documents qui devaient plus tard servir à justifier la longue gestion, à défendre, soit à la tribune du Parlement, soit dans la presse, tous les actes accomplis depuis janvier 1905 jusqu'à octobre 1908 et aussi ses idées propres et sa politique dans les questions intéressant la marine.

Au sujet des photographies des lettres de l'amiral Bienaimé, M. Thomson a expliqué que ces photographies, qui avaient été remises à son arrivée au ministère par le chef d'état-major, alors en fonction, l'amiral Campion, il les avait immédiatement fait enfermer dans un coffre se trouvant dans le cabinet de M. Dupont, et que jamais elles n'en étaient sorties. Elles avaient été ramassées avec tous les papiers au moment du départ de M. Thomson.

LES FICHES PROVENAIENT DE LA PREFECTURE DE POLICE

Quant aux fiches, M. Thomson s'est élevé avec beaucoup de force contre l'ordre du jour de la commission, regrettant que les services de la marine aient été affectés à des besognes n'ayant aucun rapport avec la préparation de la défense nationale. M. Thomson a indiqué que l'on a pu trouver dans les dossiers de M. Dupont cinq ou six papiers envoyés comme cela a été fait de tout temps et sous tous les ministères par la préfecture de police, papiers sans intérêt, non sollicités et jamais utilisés. Le sentiment de M. Thomson est que la préfecture de police pourrait avec avantage être débarrassée de ce service. Mais jamais, pendant son administration, le système des fiches n'a été employé. Les fiches sont des renseignements secrets sur les fonctionnaires ou sur les officiers, renseignements venant d'autres personnes que les chefs hiérarchiques et utilisés, soit pour nuire à la carrière des agents, soit pour les favoriser. Ces fiches n'ont jamais existé au ministère.

M. THOMSON REND HOMMAGE A SON ANCIEN COLLABORATEUR

Un incident s'est produit au cours de sa déposition. M. Gaston Thomson ayant dit que les notes trouvées étaient des instruments de travail, des éléments d'explications dont une large part revenait à M. Dupont lui-même, et ayant ajouté qu'il n'était pas possible que la sous-commission, au seul examen, au simple dépouillement de toutes ces pièces, n'ait pas été frappée du labeur considérable, vraiment exceptionnel effectué par son ancien chef de cabinet, les membres de la sous-commission, parmi lesquels MM. Dauzon et Lebouecq ont à haute voix déclaré qu'ils s'associaient pleinement aux paroles de M. Thomson.

La Crise Financière Allemande

Le discours de M. de Bulow au Reichstag

Berlin, 16 juin. — Le discours tant attendu du prince de Bulow sur la situation financière a attiré au Reichstag l'affluence des grands jours.

Il est deux heures et quart quand le prince de Bulow prend la parole.

Il se défend d'abord d'avoir voulu écarter le Centre de la collaboration à l'œuvre de réformes financières. Si les gouvernements confédérés ont repoussé les motions du Centre, ce n'est nullement à cause de leur origine, mais uniquement parce qu'ils n'y voyaient aucun but pratique.

Le chancelier déclare, au milieu des rires, qu'il accepterait l'aide des socialistes si ceux-ci abandonnaient leur attitude de négation et de dogmatisme.

M. de Bulow expose ensuite, à l'adresse des conservateurs, son attitude à l'égard des partis libéraux.

Certes, il ne s'approprie pas le programme libéral, mais de là à écarter de l'œuvre politique les partis libéraux, il y a une différence, et il considérerait comme une injustice historique de refuser cette collaboration.

Le chancelier passe ensuite au cœur même de la question.

« L'empire, dit-il, souffre au point de vue financier, d'une maladie dont la guérison ne sera possible qu'avec l'application d'une forte dose d'impôts qui s'adresseront, à côté de la consommation, à la propriété elle-même. »

A ce moment, le chancelier rappelle aux conservateurs, dont l'attitude intransigeante actuelle rend sa position si difficile, qu'il a, depuis qu'il est au pouvoir, toujours considéré comme son devoir de défendre les intérêts de l'agriculture.

« Vous pourrez attendre longtemps, ajoute-t-il au milieu de rires, avant d'avoir un chancelier toujours aussi prêt à défendre ces intérêts. Les conservateurs auront grand tort, s'ils se refusent d'accepter actuellement ces demandes justifiées. »

Le prince de Bulow continue ainsi :

Le gouvernement ne peut pas renoncer à l'impôt sur les héritages. Il ne peut se faire l'agent d'affaires du parti conservateur pas plus qu'il ne demanderait à celui-ci de devenir un parti gouvernemental « sans phrase ».

Le chancelier se refuse à soutenir devant le conseil général les impôts qui seraient préjudiciables au commerce et qui chargeraient démesurément l'industrie.

Au sujet du bloc le chancelier déclare que l'avenir apprendra que l'idée du bloc fut une pensée d'homme d'Etat.

Il répète sa déclaration précédente, dans laquelle il disait qu'il resterait à son poste aussi longtemps que l'Empereur considérerait sa collaboration à la politique intérieure et extérieure comme utile pour l'Empire et aussi longtemps qu'il croirait lui-même pouvoir agir utilement.

Mais si les choses prenaient une tournure qui lui rendit impossible sa collaboration, alors il n'hésiterait pas à se retirer.

Le discours du prince de Bulow a duré une demi-heure.

La gauche a applaudi certains endroits ; le centre a eu des rires ironiques, les conservateurs sont restés généralement froids.

On commente fiévreusement dans les couloirs, la situation moins claire que jamais.

De l'avis général, toutes les suppositions se font jour : dissolution, ajournement, démission du chancelier.

Les prévisions se croisent et se contredisent.

Les pessimistes et les ironistes ont beau jeu.

Les plus prudents se refusent à augurer une solution aussi compliquée.

On n'attend que pour demain ou un des jours suivants le vote, gros de conséquences, du Reichstag.

Une toiture qui s'écroule

Une femme tuée. — Une blessée.

Châtelguyon, 16 juin. — Une toiture en ciment armé élevée au-dessus d'une source d'eau minérale, s'est effondrée au moment où l'on enlevait l'échafaudage.

Une donneuse d'eau a été ensevelie sous les décombres et tuée net.

Une baigneuse a eu une jambe brisée, mais sa blessure ne met pas ses jours en danger.

UN DRAME DE FAMILLE

UN BEAU-PERE ABAT SON GENDRE A COUPS DE REVOLVER

Paris, 16 juin. — Il y a de longues années, M. Henri Kubelstein, alors employé au service du gérant du passage des Panoramas, mariait sa fille, Marie, à un employé de la Compagnie du gaz nommé Emile Vanin.

Un enfant naquit un an plus tard. Mais, loin de resserrer les liens qui unissaient les deux époux, il éloigna le mari du foyer conjugal.

Maintes fois, M. Kubelstein dut aider pécuniairement le ménage. Son gendre manœuvra de telle façon qu'il parvint, petit à petit, à lui soutirer toutes ses économies.

Ruiné en fin de compte, le malheureux, qui est âgé aujourd'hui de soixante-treize ans, dut accepter, ces temps derniers, la place de concierge qui lui était offerte au numéro 22 de la galerie Saint-Marc.

Ces jours derniers, on fêta le quatorzième anniversaire de la naissance du petit-fils du concierge.

A cette occasion, M. Kubelstein tenta, une fois de plus, d'amener son gendre à de meilleurs sentiments, mais ce fut peine perdue.

Une scène plus violente encore que d'habitude ayant éclaté hier matin entre elle et son mari, la malheureuse prit le parti de fuir le domicile conjugal.

Suivie de son enfant, elle alla demander l'hospitalité à son père.

Quand, vers neuf heures, en réintégrant son logis, il trouva la lettre dans laquelle son épouse lui annonçait sa détermination, il fut pris d'une violente colère.

Une demi-heure plus tard, il se présentait chez son beau-père.

Bientôt, une querelle éclata entre les deux hommes. Des gros mots et des menaces furent échangés. Puis, Vanin menaça.

Alors, M. Kubelstein arma son revolver et fit feu. La balle atteignit son gendre à l'abdomen, le blessant horriblement. Mais avant de tomber, le blessé s'empara de l'arme et, par deux fois, appuya sur la détente. Les projectiles sifflèrent aux oreilles du vieillard sans l'atteindre. Enfin, à bout de forces, Vanin s'affaissa.

Transporté dans une pharmacie voisine, l'employé y reçut des soins empressés. Il fut ensuite conduit à l'hôpital de la Charité.

On désespère de le sauver.

Un Préfet en Correctionnelle

M BOUDET EST CONDAMNE A 2,000 FRANCS D'AMENDE

Toulouse, 16 juin. — La cour d'appel de Toulouse a rendu son jugement dans l'affaire d'adultère entre Mme M... et M. Boudet, ex-préfet de l'Ariège, actuellement préfet des Hautes-Alpes, son complice.

Voici les considérants du jugement :

« Attendu qu'il est légalement démontré par la correspondance, le flagrant délit et les aveux de Mme M... qu'elle a commis le délit d'adultère ;

» Attendu qu'en ce qui concerne M. Boudet, ses relations intimes sont suffisamment caractérisées, malgré la retenue calculée, par ses lettres, ses rendez-vous dans des hôtels clandestins, par les dépositions des témoins ;

» Attendu que si Mme M... est gravement coupable, elle a montré néanmoins un sincère repentir dont il faut lui tenir compte ;

» Attendu que l'attitude ironique de M. Boudet, sans générosité, loin de faire oublier ses torts, les a augmentés,

La cour, pour tous ces faits, condamne Mme M... à 500 francs d'amende et M. Boudet à 2,000 francs, plus 1 franc de dommages-intérêts vis-à-vis de la partie civile. »

La question de la Crète

Les puissances ne retireront pas leurs navires

Londres, 16 juin. — Les journaux anglais ont reçu communication d'une note « confirmant que les puissances ont décidé de ne retirer aucune des troupes internationales en Crète ». D'autre part, une dépêche annonce ce matin que « dans les milieux officiels de Constantinople, on affirme que l'escadre turque, ou au moins une partie de celle-ci, va se rendre en Crète, sinon dans le but d'intervenir, du moins pour faire flotter le pavillon turc à côté de celui des autres puissances et relever le prestige de la Turquie ».

On continue en effet, à se montrer très ému à Constantinople de l'affaire crétoise, et on proteste toujours avec la plus grande énergie, dans les milieux jeunes-turcs, que la Porte ne saurait accepter aucune atteinte à sa souveraineté dans l'île.

« C'est là, d'ailleurs, déclare le « Tanine » une mission glorieuse et assez facile pour notre ministre des affaires étrangères, puisqu'il a pour le soutenir, avec la nation tout entière, une bouillante et puissante alliée. Or, pour bien comprendre jusqu'où le pays est prêt à marcher dans cette voie, il suffit de constater avec quel calme fier, quelle énergique et patiente résolution l'armée, les fonctionnaires, la presse et le peuple ont manifesté leur volonté bien arrêtée de ne pas transiger dans la défense de leurs droits nationaux. Il n'y a qu'une voix dans le pays pour déclarer : la Crète aux Ottomans.

Nous ne voulons pas la guerre, nous ne la conseillons pas, mais nous affirmons que nous n'hésiterons pas à la faire si la Grèce voulait porter atteinte à nos droits légitimes. »

Le CHANTAGE au PIGEON

Où l'on trouve une nouvelle utilisation des pigeons voyageurs

Paris, 16 juin. — M. F..., industriel connu, établi dans les quartier des Batignolles, marié et père de famille, avait une maîtresse fort jolie qu'il voyait dans le plus grand secret.

Comme il se trouvait parfaitement heureux, il ne put taire longtemps son bonheur et fit, à des amis très sûrs, des confidences sur ses relations extra-conjugales. Dès lors, il eut des envieux.

Sans succès, d'ailleurs, plusieurs tentatives furent faites auprès de sa maîtresse à qui de généreux anonymes conseillèrent de rompre une liaison qui pouvait, disaient-ils, devenir dangereuse.

Puis, ce fut à M. F... lui-même que furent adressées des lettres comminatoires.

Dimanche soir, un pneumatique apportait l'avis suivant au domicile particulier de l'industriel :

« Monsieur, je suis au courant de vos relations avec Mlle C..., et il se trouve que j'ai un pressant besoin d'argent. Si vous ne me remettez pas, avant deux jours, la somme de quatre mille francs, votre femme sera mise au courant de votre inconduite. Mardi matin, vous recevrez quatre pigeons voyageurs, très bien dressés et portant chacun sous l'aile un étui dans lequel je vous conseille de placer un billet de mille francs. Faites en sorte de rendre la liberté à mes volatiles le plus rapidement possible, afin qu'ils regagnent leur pigeonnier avant midi. »

Hier matin, M. F... reçut effectivement les quatre pigeons annoncés. L'un venait de la gare de l'Est, l'autre de la gare Montparnasse, le troisième de la gare du Nord et le quatrième de l'Orléans.

M. F... prit une décision rapide : il les réunit dans une commune volière qu'il porta chez M. Ducrocq, commissaire de police ; puis il déposa contre inconnu une plainte en chantage, qui a été transmise au parquet.

On va chercher d'où viennent les pigeons. S'ils sont bien dressés, sans doute dénonceront-ils eux-mêmes l'auteur de cet original chantage.

Le voyage du tsar en Angleterre

Un vif incident à la Chambre des Communes

Londres, 16 juin. — La visite projetée du tsar à Edouard VII durant la semaine des régates de Cowes a occasionné à la Chambre des communes un incident. Au début de la séance, M. Byles a demandé au ministre des affaires étrangères si la visite aurait un caractère officiel. Sir Edouard Grey a répondu que la visite du tsar formait une partie d'une série de visites que l'empereur se propose de faire au cours de l'été à différents chefs d'Etat, que cette visite était un acte de courtoisie internationale au sujet duquel le gouvernement acceptait pleine et entière responsabilité.

L'opposition conservatrice a applaudi longuement cette déclaration. M. Thorne, député socialiste, s'est alors levé et a dit :

— Le ministre sait-il que la visite du tsar en Angleterre a été accueillie par un sentiment de mécontentement qui va toujours grandissant ?

Les interruptions ont interrompu l'orateur qui a ajouté :

— Si le tsar vient, j'espère qu'il aura ce qu'il mérite !

Les cris de : « A l'ordre ! » se sont fait entendre et les interpellations ont continué.

— Puis-je appeler votre attention, a dit un député en s'adressant au speaker, sur le fait qu'un membre de la Chambre a dit que le tsar attrapera ce qu'il mérite en venant en Angleterre ?

M. Thorne se lève et dit qu'il maintient ses paroles.

Le speaker. — C'est une expression peu courtoise à l'égard du souverain d'un pays ami.

M. Thorne s'écrie alors :

— C'est une brute humaine !

Au milieu du tumulte et des protestations que souleva cette dernière exclamation, M. Thorne quitte la salle de séance et le speaker passe à l'ordre du jour.

Le gilet de Chauchard

LA FIN D'UNE LEGENDE. — LES PERLES NE VALENT QUE 600 FRANCS

Voici qu'il est de nouveau question de ces perles extraordinaires qui ornaient, disait-on, le gilet de M. Chauchard. Mais elles ne valent plus 500,000 francs ; elles sont fausses et leur valeur commerciale n'atteint pas 600 francs.

Leur histoire, néanmoins, donne lieu à des commentaires. Cette histoire, c'est Mlle P. Chauchard, parente éloignée du grand millionnaire défunt, qui la raconte.

Mlle Chauchard habite un cinquième étage de la rue du Commandant-Lamy. Nous l'y avons trouvée, fouillant dans un tas de perles, car Mlle Chauchard fait le commerce de perles artificielles. Elle nous a dit :

— Il y a une huitaine d'années, alors que mon commerce n'avait pas encore tout son développement, je cherchais à vendre ma marchandise dans les grands magasins. Je m'adressai aux magasins du Louvre ; et me souvenant que j'étais apparentée au célèbre M. Chauchard, je lui fis remettre à titre de cadeau une dizaine de perles valant de 500 à 600 francs et une lettre. Dans la lettre, je rappelais à M. Chauchard que j'étais sa parente et lui demandais de bien vouloir me recommander à la direction des magasins du Louvre pour qu'on m'agréât comme fournisseur.

Des mois passèrent. Je n'avais pas revu mes perles et je n'avais pas reçu de réponse à ma lettre. Or, j'appris un jour, aux magasins du Louvre, que M. Chauchard daignait porter à l'un de ses gilets les perles que je lui avais bénévolement offertes.

Par la suite, un de mes oncles, qui comme M. Chauchard faisait partie de la Société des Aveyronnais, rencontra notre richissime parent dans une réunion de cette société. Ils causèrent. Mon oncle fit allusion à l'envoi des perles. Mais M. Chauchard feignit de ne pas entendre et interrompit brusquement la conversation.

L'éclipse de soleil d'aujourd'hui

Paris, 16 juin. — La terre tremblera-t-elle à nouveau aujourd'hui ? Telle est l'angoissante question que l'on se pose et beaucoup ne sont pas rassurés. On croit généralement, et certaines théories l'affirment, que l'emplacement de la lune dans le ciel, par rapport au soleil, serait favorable aux secousses sismiques.

Or, les conditions qui ont amené la belle éclipse de lune du 3 au 4 juin vont se reproduire en sens inverse.

Le phénomène qui est prévu pour le 17 juin, à onze heures quarante du soir, ne sera pas visible chez nous.

En effet, à cette époque de l'année, la terre incline son pôle nord vers le soleil, et

---

FEUILLETON DU 17 JUIN. — N. 76

DÉTRESSE MATERNELLE

par Henri GERMAIN

— Impossible maintenant.

— Alors, je vas gueuler ! prends garde ! repartit l'escarpe en élevant un peu la voix.

Dufresne eut une contraction rapide des traits, un froncement de sourcils de mauvais augure, ses lèvres minces se plissèrent en un rictus méchant, mais que faire ? il était pris.

— C'est bien, dit-il, je te suis, passe devant.

— Merci bien, mon bon monsieur ! fit très haut la Panthère, en accentuant son ton traînard.

Et très lentement, il fit quelques pas, surveillant du regard le Fouinard qui s'empressait de régler sa consommation et de se lever, très attentif, lui aussi, et avec le secret dessein d'échapper par une fuite habile à son ex-complice.

Mais il se rendit compte très vite qu'il lui était impossible d'avoir recours à cet expédient.

La Panthère le surveillait étroitement, et se rapprochait déjà, prêt à le rattraper.

Alors il prit son parti crânement en apparence, se réservant de méditer tout à l'heure un de ces tours ingénieux et canailles dont il avait le secret.

— Ne restons pas sur les boulevards, dit-il d'une voix étouffée en abordant la Panthère.

— C'était mon intention, répliqua le misérable escarpe, j'aime pas les gens bien mis !

— En as-tu long à me dire ? demanda Dufresne, d'un ton très conciliant, destiné à endormir la défiance de son compagnon.

— Assez comme ça.

— Est-ce pour une affaire ?

— Oui et non.

— Je ne comprends pas.

— Je m'expliquerai tout à l'heure.

— Comme tu voudras.

Et les deux hommes, qui avaient pris la rue Vivienne sans but arrêté, continuèrent à marcher silencieux, tous deux absorbés par leurs propres pensées.

Dufresne, lui, bâtissait vaguement un plan de combat, cherchait un moyen sûr de se débarrasser tout à fait de la Panthère, pourtant sans effusion de sang.

Cela lui répugnait, il n'avait encore jamais joué du couteau, estimant d'ailleurs qu'il était facile de refroidir un homme, comme il disait cyniquement, en provoquant simplement, mais avec adresse, un accident.

Comme les deux hommes arrivaient à la place de la Bourse, la Panthère demanda brusquement :

— Ah ! ça, où allons-nous ?

— Dans un endroit tranquille, riposta Dufresne.

— Naturellement.

— Eh bien, au bord de la Seine, par exemple ?

— Si tu veux.

— Alors, marchons !

En disant cela, Dufresne éteignit son regard dans lequel venait de briller une lueur de férocité sournoise et de satisfaction secrète.

L'un près de l'autre, comme s'ils avaient la peur mutuelle de se perdre en route, les deux complices traversèrent le jardin du Palais-Royal et débouchèrent bientôt rue de Rivoli.

— De quel côté ? interrogea laconiquement Dufresne.

— Derrière le Louvre, on serait chouette !

— C'est une idée.

— Et même, pour jaspiner, sans être dérangés, nous pourrions nous caser sous le pont des Arts ?

— Tu penses à tout, fit Dufresne, souriant ironiquement.

— Je connais l'endroit, mon vieux, j'y couche assez souvent, maintenant que je suis dans la purée noire.

— Ah ! tu es dans la purée... pauvre ami, repartit Dufresne avec un bizarre accent de commisération.

— Oui, mon vieux, et je peux pas m'en dépêtrer, c'est même pour ça que...

Mais subitement la Panthère interrompit son homélie.

Sans doute, il ne jugeait pas le moment venu d'exposer ses griefs et de formuler ses plaintes.

Les deux misérables arrivaient en cet instant sur le quai du Louvre, désert à cette heure relativement avancée, et rendu plus sombre encore par le voisinage du colossal monument, dont l'ombre énorme se projette dans le fleuve.

De l'autre côté du pont, s'estompait dans les ténèbres le petit dôme de l'Institut, comme écrasé par son puissant vis-à-vis.

Une tristesse morne régnait, encore augmentée du silence lourd qui pesait sur ces endroits fort peu fréquentés le soir.

— Allons, descendons ! dit résolument Dufresne, en s'engageant le premier dans l'étroit escalier de pierre qui conduit à la berge.

La Panthère le suivit, sans parler.

Le misérable ruminait en soi les idées de rancune amassées depuis l'abandon de Dufresne, il récapitulait ses revendications, et se fouettait à l'avance de toute sa misère et de sa haine pour ne pas faiblir au moment décisif.

Tranquillement, Dufresne s'engagea dans l'ombre opaque que projetait le pont sur la berge, puis lorsqu'il eut fait deux ou trois pas, tout en explorant avec soin les alentours moins sombres par contraste, il dit :

— Maintenant, causons, mon petit ?

— C'est ça, fit la Panthère, en sortant l'une après l'autre ses mains de ses poches, où il les avait tenues jusque-là par habitude.

En même temps, il se plaçait bien en face du Fouinard, de façon à suivre tous ses mouvements.

— Eh bien, qu'as-tu à me dire ? demanda doucement l'ex-homme d'affaires.

— Ben voilà, mon vieux Fouinard.

Tu sais, moi, je fais pas de phrases, je ne suis pas éduqué comme toi, malheureusement.

N'empêche, je sais ce que je veux dire, et je vais parler franchement.

— C'est ce que je désire.

— D'abord, toi et Monseigneur du Surin, vous m'avez roulé salement ; vous m'avez lâché tous les deux ensemble, comme un vieux chapeau ! On ne fait pas ça avec des aminches !

— Nous ne sommes pas mariés ensemble, pourtant, fit remarquer plaisamment Dufresne.

— Sûr que non !

Tout de même quand on est des associés comme nous l'avons été, on ne se tire pas des pattes sans tambour ni trompette, en laissant un pauvre copain dans la débine.

— On fait ce qu'on peut, mon petit !

Et quoique je puisse me dispenser, si je voulais bien, de répondre à tes reproches immérités par des explications qui, en réalité, ne te regardent pas, je veux bien t'en donner tout de même quelques-unes.

Tout d'abord, si nous t'avons lâché, comme tu le dis, c'est que nous ne pouvions plus faire autrement.

Tu parles de purée, eh bien, est-ce que nous n'étions pas déjà, il y a deux mois, dans une dèche noire ?

Aucun de nous ne rapportait plus rien à l'association, pas de poivrots dévalisés, plus de cambriolages ; de mon côté, pas la plus petite affaire de chantage, rien n'allait plus enfin.

— C'est un peu vrai.

— Parbleu ! Ajoute à cela les recherches de la police, des filatures heureusement éventées, mais qui n'en existaient pas moins, enfin la crainte d'être pincés un jour ou l'autre ; toutes sortes d'embarras en vérité.

Ma foi, en voyant ça, j'ai crié comme les croupiers, rien ne va plus, et j'ai préféré liquider la situation.

Après tout, j'ai agi comme un bon commerçant, j'ai voulu essayer d'éviter la faillite, c'est-à-dire, pour nous, la prison.

Nous avons dû tirer chacun de notre côté, pour tâcher de nous débrouiller.

Et puis, voilà tout. Que vois-tu à me reprocher en tout ceci ?

— Rien, si c'était vrai, répliqua la Panthère d'un accent ferme et décidé, mais tout ça c'est des mensonges !

— Des mensonges ? Tu rêves, mon petit.

— Non, non, je te dis que tu mens, entends-tu, Fouinard ; tu mens et tu veux me rouler encore une fois.

— J'ai fait plus fort que ça ! gouailla Dufresne, sans se déconcerter aucunement.

— Possible avec d'autres.

Mais avec ma fiole, ça ne prend plus.

Je te dis, moi, que si t'as filé avec c'te rosse du Surin, c'est tout bonnement pour faire à vous deux une grosse affaire, une belle affaire, ousqu'y a probablement des tas de fafiots bleus à récolter.

Alors, comme ces messieurs n'avaient pas besoin de moi pour dévaliser leur pante en douceur, on m'a rayé du contrôle.

Comme ça, la part sera plus grosse pour chacun de vous deux, n'est-ce pas ?

— Tu deviens fou, laisse-moi tranquille, interrompit Dufresne impatienté par ces récriminations trop justes.

— Non, non, je ne suis pas fou, je me suis déjà renseigné comme j'ai pu et je sais ce que je dis.

Je connais pas au juste l'affaire, mais je m'en doute, ça doit être à propos de ce bourgeois qu'est venu un jour rue de l'Arbre-Sec réclamer son gosse !

Tu sais bien, ce bourgecis, ce pante manqué qui nous a tous fichu le trac !

— Je ne sais pas ce que tu veux dire, articula lentement Dufresne, et si tu n'as que des histoires comme celles-là à raconter, tu peux les garder pour toi ; inutile de me raser plus longtemps, ça n'avance à rien.

— Oui, t'as raison, répliqua vivement la Panthère, dont les traits se contractaient de colère, j'ai pas besoin de te raser avec ça, c'est des bricoles.

Et puis d'abord je perds mon temps : vaut mieux que je te demande tout de suite ce que je veux.

— Tu peux toujours demander, va, fit Dufresne, ironique, et parfaitement calme en apparence, tandis qu'une rage secrète fermentait en lui.

— Parbleu, tu t'en fiches, mais nous verrons après.

Et puis, j'y vais pas par quatre chemins ; je sais que t'as de la galette, j'en suis sûr, tu m'entends, et j'en veux !

— Ah ! tu en veux, et si je refusais de t'en donner ?

— Ben, je m'en bats l'œil après tout ; j'crève la faim, je mangerai le morceau.

(A suivre.)